

Les mutations géopolitiques à l'épreuve des stratégies d'investissement

TRIBUNE

DIVERSIFICATION, VALEURS REFUGES, CONVEXITÉ : REPENSER LES FONDAMENTAUX DE L'INVESTISSEMENT DANS UN MONDE FRAGMENTÉ

L'administration Trump bouleverse les équilibres économiques mondiaux, remettant en cause certaines certitudes et réflexes de gestion des portefeuilles des investisseurs. Les gérants doivent repenser leurs approches dans l'environnement plus erratique qui se dessine.

Le changement profond d'interconnexion entre les États-Unis et le reste du monde marque une rupture avec les équilibres économiques existants jusqu'alors. La remontée brutale des droits de douane américains et la menace récurrente de nouvelles hausses de ceux-ci, illustrent cette discontinuité.

Les marchés financiers réagissent de manière non conventionnelle à ces changements d'ordre, provoquant une incertitude majeure qui pourrait interroger les fondamentaux mêmes de la gestion de portefeuille. En effet, la remise en cause de la pax americana et les doutes croissants sur la solidité du dollar et des obligations d'État de la première puissance mondiale contrastent avec les certitudes ancrées depuis des décennies.

Dans ce contexte de remise en question de nos fondamentaux, une stratégie démontre une nouvelle fois sa résilience : la diversification.



Guillaume Lasserre
Directeur des gestions,
LBP AM

LA DIVERSIFICATION RÉSISTE AUX TURBULENCES

Certains acquis perdurent en effet : la diversification conserve sa pertinence dans l'environnement actuel. L'observation des cycles de performance révèle que les actifs maintiennent des comportements différenciés : les actions américaines, européennes ou asiatiques évoluent selon des rythmes distincts. Les obligations d'entreprise présentent des comportements complémentaires.

L'accès facilité aux actifs réels et privés, notamment les infrastructures ou ceux issus de l'économie locale, ouvre de nouvelles sources de revenus à considérer. Ces actifs offrent une exposition à des entreprises plus petites ou à des dynamiques différentes de celles des grands indices traditionnels.

Mais si la diversification a montré sa robustesse, elle ne suffit plus à elle seule. Les investisseurs cherchent désormais de nouveaux repères.



ACTIFS REFUGES : UNE NOUVELLE LECTURE S'IMPOSE

Actif refuge incontesté, l'or retrouve particulièrement son statut de protection ultime dans le contexte actuel, malgré son absence de rendement. A l'inverse, le dollar et les obligations d'État américaines voient leur statut d'actifs refuges être reconsidéré. Leur comportement actuel diffère radicalement de leur rôle historique, conséquence logique de la politique budgétaire expansionniste de l'administration Trump. En Europe, les obligations d'État, notamment allemandes, ont tout de même conservé leur fonction protectrice, comme l'a démontré leur performance en avril dernier à l'issue du Liberation Day.

Les infrastructures, mentionnées précédemment, émergent comme un nouvel actif de protection, en particulier dans un contexte qui demeure par endroit inflationniste. En effet, la fin des dividendes de la paix, le rapatriement de l'industrie manufacturière américaine et la fragmentation de la mondialisation constituent autant de facteurs inflationnistes à conserver à l'esprit. Les Linkers, obligations indexées sur l'inflation, offrent également une protection opportune à cet égard.

Toutefois, dans un environnement où les repères traditionnels vacillent, la seule protection contre l'inflation ne suffit plus. Il devient crucial d'intégrer une nouvelle dimension à la construction de portefeuille : celle de la convexité.

L'IMPÉRATIF DE LA CONVEXITÉ

La vitesse des mouvements de marché observés depuis l'investiture présidentielle aux États-Unis révèle les limites de la gestion tactique traditionnelle. Les phénomènes de « porte de saloon » peuvent surprendre même les gérants les plus réactifs. L'imprévisibilité particulière qui règne actuellement invite à adopter une approche complémentaire, en prenant des assurances.

Ainsi, une stratégie de convexité, consistant à payer des primes d'assurance via des produits dérivés comme les options, devient cruciale. Cette approche permet de structurer une protection contre les événements brutaux tout en conservant l'exposition aux primes de risque. Le coût de ces assurances, mesuré par les volatilités implicites, apparaît justifié dans l'environnement de marché actuel.

Les portefeuilles diversifiés nécessitent donc une couverture assurantielle pour les scénarios où la mobilité tactique s'avère insuffisante. La bonne mise en œuvre de cette stratégie exige toutefois des convictions fortes, car tenter de couvrir tous les scénarios reviendrait à anéantir toute prise de risque et donc de potentiel de rémunération. Le recours à l'assurance doit faire l'objet d'un fin dosage pour faire face aux chocs trop rapides.

Les perspectives actuelles s'articulent autour d'une conviction centrale : maintenir l'exposition aux actifs risqués, tout en intégrant systématiquement des couvertures optionnelles. Une approche que nous adoptons dans le fonds LBPAM ISR Pro Actions Euro et qui vise à capturer les primes de risque pour se prémunir contre l'accélération imprévisible des événements.

Pour plus d'informations

Ce document à caractère promotionnel a été réalisé dans un but d'information uniquement et ne constitue ni une offre ou une sollicitation, ni une recommandation personnalisée au sens de l'article D321-1 du Code Monétaire et Financier ni une fourniture de recherche, au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF, ni une analyse financière, au sens de l'article 3, 1°, 35) du règlement UE n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché (MAR), en vue de la souscription des OPC de LBP AM.

Les informations figurant dans ce document sont produites à titre purement indicatif et ne revêtent aucune valeur précontractuelle ou contractuelle. Elles pourront être modifiées le cas échéant au cours de la gestion de l'OPC et conformément à la réglementation applicable.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les informations concernant les OPC de LBP AM figurant dans le présent document ne sauraient se substituer à l'exhaustivité des informations figurant dans la documentation légale de des OPC qui vous a été remise et/ou qui est disponible sur simple demande auprès de LBP AM ou sur le site internet. Il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Ce document est destiné aux seules personnes initialement destinataires et il ne peut pas être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu. Il n'est ainsi ni reproductible, ni transmissible, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable écrite de LBP AM, laquelle ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation qui pourrait être faite du document par un tiers.



WWW.LBPAM.COM

LBP AM

Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital
de 12 138 931,20 euros - Siège social : 36, quai Henri IV 75004 Paris
Immatriculée sous le n° 879 553 857 RCS Paris - Agréée en tant que société
de gestion de portefeuille par l'AMF sous le n° GP-20000031 - code APE 6630Z
N° TVA Intracommunautaire : FR 71 879 553 857